

# COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL LYCEES ET CREPS

REUNION DU 7 DECEMBRE 2021

-----

## RAPPORT POUR INFORMATION

### Formation à la sécurité destinée aux agents d'accueil des lycées

Considérant que la sécurité des élèves, des agents de la Région et des personnels de l'Education Nationale est une priorité institutionnelle, la Région Hauts-de-France s'est engagée dans la mise en œuvre d'un plan de sûreté au sein des établissements scolaires relevant de sa compétence.

Dans un premier temps, la mise en œuvre de ce plan a permis de mener une expérimentation au sein de sites pilotes.

Après l'avoir évalué, le programme correspondant est désormais généralisé à l'ensemble du patrimoine éducatif et permet ainsi d'apporter une réponse technique et économique adaptée à la situation de chaque établissement.

Aussi et afin de prioriser les travaux du Plan de sûreté au profit des lycées faisant l'objet d'actes de malveillance, des études de faisabilité et de programmation ont été engagées et la problématique soulevée par la sécurisation des loges d'accueil, prise en considération.

-----

Afin de conforter ces dispositifs, une formation à la sécurité des agents d'accueil des lycées du sud de l'Oise (Creil, Montataire et Compiègne) et de Beauvais a été élaborée :

- Lycée André Malraux Montataire
- Lycée Charles de Gaulle Compiègne
- Lycée Jules Uhry Creil
- Lycée Mireille Grenet Compiègne
- Lycée Pierre d'Ailly Compiègne

Lycées de BEAUVAIS :

- Lycée Félix Faure
- Lycée François Truffaut
- Lycée Jean-Baptiste Corot
- Lycée Jeanne Hachette
- Lycée Les Jacobins
- Lycée Paul Langevin

Une première session s'est déroulée le 28 juin 2021 au lycée Félix Faure à Beauvais.

L'objectif de la formation était de permettre aux agents d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques, pour mieux appréhender les relations conflictuelles avec du public, dans l'exercice de leurs missions d'accueil et de savoir réagir face à une menace.

La formation a abordé les points suivants :

- La gestion des conflits notamment avec des personnalités à risque ;
- Le cadre légal, en particulier les droits, devoirs et limites d'intervention ;
- La prévention des risques liés à la malveillance :
  - les différents types de risques (intrusion, vandalisme, casseurs, acte terroriste ...)
  - comment détecter la préparation d'une action visant à porter atteinte à l'intégrité physique des personnes
  - la vérification de la sûreté du lieu et l'identification de points faibles
  - conduite à tenir face à une attaque violente

Le bilan en est le suivant :

Sur les 13 agents convoqués, 9 agents se sont rendus à la formation (4 annulations).

Les évaluations des agents à l'issue de la formation sont positives, les objectifs fixés ont été atteints. Les agents étaient globalement tous satisfaits la formation.

Avant de généraliser cette formation auprès de l'ensemble des agents concernés, une réflexion est actuellement engagée pour en compléter le contenu par les dispositions relevant de la sécurité incendie (Temporisation du Système de Sécurité Incendie, exploitation de l'alarme restreinte, levée de doute et accueil des services de secours).